



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-7-5-2-172

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SAS FIMUREX AQUITAINE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2022D-7-5-2-172

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SAS FIMUREX AQUITAINE

La Communauté de Communes est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise par la SAS FIMUREX AQUITAINE située à POMMEVIC et à GOLFECH déposé conjointement auprès de nos services par accusé de réception en date du 19 juillet 2022, dont le coût prévisionnel de projet est aujourd'hui finalisé.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

La SAS FIMUREX AQUITAINE par l'intermédiaire de ses sites, principal de Pommevic et secondaire de Golfech, est une entreprise historique bien implantée sur notre territoire et le troisième employeur avec plus de 100 salariés permanents dans la conception et la fabrication d'armatures pour le bâtiment.

Le projet global d'investissement immobilier et matériel vise à développer et rationaliser son activité industrielle pour améliorer sa compétitivité par la modernisation des outils productifs et le développement de l'offre de services (conseils bureaux d'études, services associés aux produits...) .

Deux demandes distinctes sont réalisées, l'une sur le volet immobilier d'entreprise pour laquelle nous sommes sollicités, et une deuxième auprès de la Région Occitanie pour les investissements matériels.

Coût prévisionnel du projet immobilier :

Total de dépenses prévisionnelles éligibles : 1 569 021,00 € HT

Site de Golfech : Créations bureaux et open space pour embauches de 4 géotechniciens.

Extension bâtiment industriel	195 940,00 € HT
Cloisonnements et aménagements	11 510,00 € HT
Electricité climatisation	9 566,00 € HT
Peinture	4 268,00 € HT
Sous-total :	221 284,00 € HT

Site de Pommevic : Rénovations bâtiments, améliorations raccordements RD, agrandissement parking.

Honoraires architecte	37 106,00 € HT
Achat foncier, extension bâtiment TDV	145 000,00 € HT
Travaux toiture procédé Cool Roof	14 348,00 € HT
Travaux désamiantage bât ARM AQUI	708 828,00 € HT
Agrandissement parking	102 470,00 € HT
Travaux VRD, réseau et bassin pluvial	339 985,00 € HT
Sous-total :	1 347 737,00 € HT

Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les fonds propres de l'entreprise.
- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des Deux Rives et recevable à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 10 % au titre d'entreprise de taille intermédiaire en zone d'Aide à Finalité Régionale (AFR), plafonnée à 150 000 € .

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 150 000 €, qui ne peut générer dans ce cas de co-financement sur ce dispositif de la Région Occitanie, cette dernière participant au financement du projet global de la SAS FIMUREX AQUITAINE sur le volet investissement matériel.

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation en date du 15 septembre 2022, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 150 000 € à la SAS FIMUREX AQUITAINE située à POMMEVIC et à GOLFECH,
- de lui donner délégation ou son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 150 000 € à la SAS FIMUREX AQUITAINE située à POMMEVIC et à GOLFECH,

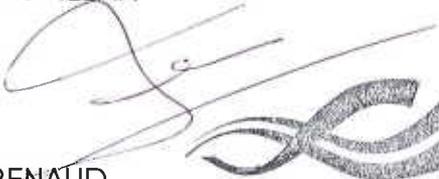
- de donner délégation au Président ou son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 10 novembre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 novembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Maire d'AUVILLAR

Le Président de la Communauté de Le Maire
Communes des Deux Rives


Olivier RENAUD


Jean Michel BAYLET


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **24 NOV. 2022**
Affiché sur le panneau des annonces légales le

24 NOV. 2022

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Aide à l' immobilier d'entreprise SAS FIMUREX AQUITAINE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221110-
2022D_7_5_2_172-DE

Numéro d'acte : 2022D_7_5_2_172

Date de décision : 10/11/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /
attribuées)

Fichier acte : 2022D-7-5-2-172 POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE
IMMOBILIER SAS FIMUREX AQUITAINE.
pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/11/2022 14:30:31

Date de réception de l'AR : 24/11/2022 14:30:46